

Déclaration liminaire au CHS-CT du Morbihan du 19 mars 2015

Monsieur le Président,

Depuis plus de 10 ans, les orientations politiques ont conduit à une dégradation constante des conditions de vie au travail des agents de nos ministères : programmes de suppressions massives d'emplois, contraintes budgétaires accrues, restructurations incessantes.

Les « démarches » ou « plans stratégiques » mis en place dans les différentes directions des ministères économiques et financiers, la Revue des missions et la nouvelle Réorganisation Territoriale de l'Etat programmés ne font qu'amplifier le processus déjà engagé.

Aucune catégorie de personnel n'est aujourd'hui épargnée, comme en attestent les derniers résultats de l'observatoire interne, tout comme les divers rapports des acteurs de prévention.

En 2011, les précédents ministres ont reconnu la gravité de la situation et, pour partie, la responsabilité de l'Administration. Depuis lors, les discours ont tous été très volontaristes en matière de prévention des risques professionnels.

Bercy sortait enfin du déni, mais, pour autant, à aucun moment les Ministres successifs n'ont remis en cause les politiques de suppressions d'emplois, les dérives managériales, la culture d'objectifs et de résultats.

En 2012, les évolutions législatives et réglementaires sur le fonctionnement des CHS-CT auraient dû conduire l'Administration à dépasser les simples déclarations d'intention et à prendre de véritables engagements afin de rendre concrète l'amélioration tant attendue des conditions de vie au travail des agents.

Force est de constater qu'il n'en a rien été. Aucune volonté politique forte ne s'est manifestée. Aucun moyen supplémentaire n'a été alloué.

Année après année, les rapports des acteurs-préventeurs (Médecine de Prévention, ISST, etc.) soulignent la dégradation des conditions de travail : augmentation sans précédent des non conformités réglementaires des bâtiments des Ministères Economiques Financiers (risque incendie et électrique), augmentation du taux d'accidents du travail, expression de souffrance au travail par les agents à un niveau inacceptable et une organisation du travail pathogène et anxiogène.

La souffrance au travail continue de faire des ravages. Dans le Val-de-Marne et dans le Nord, par exemple, les agents ont fait preuve de solidarité, de dignité et de combativité face aux drames qui se sont déroulés. Ces drames auraient dû être évités.

Il faut tout faire pour que cela n'arrive pas dans le Morbihan.

La nouvelle proposition de note d'orientation, même si elle intègre un certain nombre de propositions issues du dernier CHSCTM, ne montre pas de la part du secrétariat général un volontarisme de nature à restaurer la confiance des agents envers leurs directions et les ministères.

La conduite des négociations concernant la déclinaison de l'accord Fonction Publique sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux illustre parfaitement l'absence de réelle ambition politique en la matière.

Les Fédérations ont le net sentiment que l'objectif se résume à l'obtention de signatures au bas d'un accord majoritaire vide de mesures concrètes.

Il y a urgence à passer de la parole aux actes. Il appartient à l'employeur de démontrer que dans ce domaine, nous ne sommes plus dans l'affichage et la communication mais bien dans la prise en compte de réalités très dégradées dans les services qui nécessitent des mesures concrètes et urgentes à mettre en place au bénéfice des agents.

C'est pourquoi la fédération des Finances CGT appelle les agents à se rassembler et à participer aux prochaines mobilisations le 9 avril dans le cadre du mot d'ordre de grève et de manifestation interprofessionnel pour exiger une autre politique et contraindre l'administration à d'autres choix.